

Charte du bon usage de l'informatique et des réseaux

Collège du Pertuis d'Antioche, St Pierre d'Oléron

Préambule :

La Charte définit les conditions générales d'utilisation du réseau, des services multimédias et de l'Internet au sein du collège. Elle précise les droits et obligations que l'Etablissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter, dans le cadre de la loi.

Domaine d'application

Cette charte s'applique à tout utilisateur, quel que soit son statut, qui est appelé à utiliser les ressources informatiques et le réseau de l'établissement.

Il est convenu entre le Collège du Pertuis d'Antioche, représenté par Monsieur Le Principal (« L'Etablissement »), d'une part, et l'Elève de la classe de, ainsi que ses responsables légaux, d'autre part, (L'Utilisateur »)

Que :

Les principes :

- Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques et s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur le fonctionnement du réseau, sur l'intégrité de l'outil informatique.
- En particulier, tout utilisateur devra se garder strictement de:
 - Interrompre ou modifier le fonctionnement du réseau (manipulation anormales ou introduction de virus...)
 - Télécharger ou installer des logiciels ou des plug-in (risque de propagation de virus)
 - Modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.
 - Masquer sa véritable identité. Pour accéder au réseau, chacun doit s'identifier clairement, sans usurper l'identité d'autrui.
 - Porter atteinte à autrui par des textes, images ou messages provocants.
 - Accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation.
 - Accéder à des sites au contenu illicite (racistes, xénophobes, pornographiques ...)
 - Utiliser des logiciels dont la licence n' a pas été acquise légalement et utiliser des copies illégales.
 - Ne pas respecter la législation française sur la propriété intellectuelle (copie ou téléchargement.....)
- Quelques règles de bon sens sont aussi à respecter scrupuleusement :
 - User raisonnablement de toutes les ressources partagées: espace disque, impressions,..
 - Ne jamais laisser son poste de travail en session ouverte.
 - Limiter l'usage des outils (logiciels, imprimantes, courrier électronique, internet) à un usage pédagogique et professionnel.
 - Les « chats » (dialogues directs) n'ayant aucun intérêt pédagogique ne sont pas autorisés.
 - Le créateur d'un site internet ou d'un blog est responsable de son contenu. En particulier, la diffusion de photos de personnes ne peut se faire sans l'autorisation de celles-ci.

L'Etablissement

- L'Etablissement s'engage à informer les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater lors de l'utilisation du réseau et à prendre toute mesure nécessaire pour les faire cesser.
- L'Etablissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

- L' Etablissement et les équipes pédagogiques s'engagent à garder la maîtrise des activités liées à l'utilisation du réseau, notamment en exerçant une surveillance sur les activités des élèves, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, pour repérer et faire cesser tout comportement pouvant devenir dangereux.

Contrôle et surveillance

Les administrateurs sont mandatés par le Comité de Pilotage du réseau informatique pour mettre à exécution les décisions suivantes:

- **L'utilisateur est expressément informé** que l'administrateur possède le droit de surveiller et de contrôler à tout moment l'utilisation faite du réseau, des moyens informatiques et d'internet.
- Les administrateurs sont habilités à prendre toutes mesures utiles pour faire respecter le droit relatif aux contenus illicites.
- Les interventions des administrateurs sont soumises au respect des lois en vigueur.

L'Utilisateur :

- **L'accès de l'Utilisateur au réseau ne peut se faire qu'après acceptation de la Charte.** Cet accès doit respecter un objectif pédagogique et éducatif. Les élèves étant mineurs, **la signature des personnes ayant autorité légale pour les représenter est obligatoire.**
- Le compte d'accès d'un Utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. L'Utilisateur est responsable de leur conservation et **s'engage à ne pas les divulguer**, et à ne **pas s'approprier ceux d'un autre**.
- Le compte d'accès est temporaire, il disparaît quand son titulaire ne fait plus partie du collège. L'Utilisateur peut demander à l'Etablissement la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- **L'Utilisateur accepte** que l'Etablissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau et puisse prendre toute mesure pour en stopper la perturbation .L'Etablissement se réserve notamment le droit de stopper ou de limiter l'accès au réseau en cas d'utilisation non conforme aux objectifs et aux principes de la Charte.

Le non respect des principes et des objectifs de cette charte pourra faire l'objet des dispositions suivantes sur avis du Chef d'Etablissement :

- Interdiction temporaire d'accès au réseau .
- Interdiction définitive d'accès au réseau.
- Sanctions pénales.

Signature de l'établissement

Signature de l'élève

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature des représentants légaux + date

(précédée de la mention « lu et approuvé »)